Votre programme d’aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

Les types d'intimidation

L'intimidation n'a pas qu'un seul visage. Elle prend parfois des allures très subtiles, difficiles à cerner. Certaines de ses manifestations touchent à la fois le contexte professionnel et scolaire; d'autres sont particulières au milieu de travail. Les définitions suivantes vous aideront à comprendre les principaux types d'intimidation et l'hypersensibilité souvent associés à ce problème.



Les formes générales d'intimidation

L'intimidation sociale – Pour exclure sa victime et l'isoler, l'intimidateur la présente sous un jour ridicule ou la traite comme étant une personne indésirable. L'intimidation sociale possède généralement un caractère discriminatoire : l'intimidateur s'attaque aux particularités physiques de la victime, à sa couleur de peau, son orientation sexuelle, etc.

La cyberintimidation – S'exprimant par courriel ou texto ou dans les forums, elle s'avère particulièrement insidieuse, car l'intimidateur est protégé par l'anonymat. Il peut s'agir d'un collègue, d'un camarade de classe ou d'un parfait inconnu qui vous cible de manière aléatoire.

- **L'intimidation par complicité –** Les personnes qui voient un intimidateur s'attaquer à répétition à sa victime en toute confiance ne réagissent pas toujours selon leurs valeurs morales, car elles devraient dénoncer l'intimidateur et défendre ou soutenir la victime d'intimidation. Elles tentent peut-être consciemment ou non d'éviter d'être elles aussi victimes d'intimidation. Malheureusement, ces personnes ne comprennent pas que leur inaction les rend complices.
- **L'intimidation par personne interposée –** L'intimidateur suscite un conflit entre sa victime et un tiers, puis savoure l'humiliation et la détresse de sa victime. Il peut ainsi semer la discorde entre son employeur et l'un de ses collègues, ou entre un enseignant et un camarade de classe.

Les formes particulières d'intimidation en milieu de travail

- **L'intimidation de la part des clients –** Des élèves ou des étudiants qui maltraitent leurs enseignants, des clients qui insultent des employés, des patients qui menacent le personnel hospitalier… Même s'il est agressif et inspire de la crainte, l'intimidateur soutient qu'il formule simplement des critiques justifiées! Il dira par exemple qu'il cherche uniquement à obtenir le traitement auquel il a droit.
- **L'intimidation institutionnalisée –** Elle se produit lorsque l'intimidation devient la norme en milieu de travail. L'intimidateur obtient une promotion, mais il est immédiatement remplacé par un nouvel intimidateur. Les employés finissent par s'habituer au fait que leurs supérieurs hiérarchiques utilisent leur autorité à mauvais escient et les soumettent à une pression constante
- **La quête de gloire –** Certains n'hésitent pas à saboter le travail de leurs collègues plus compétents pour se faire bien voir. Si nécessaire, ils useront de menaces ou de chantage pour s'octroyer le mérite de résultats auxquels ils n'ont participé en rien. En cas d'échec, ils emploieront les mêmes stratagèmes pour rejeter le blâme sur les autres et se dégager de toute responsabilité.
- **La réglementation paralysante –** Par la prolifération de procédures et règlements inutiles ou absurdes, des employeurs ou employés en position d'autorité contraignent leurs victimes à des situations humiliantes et à l'impuissance.

L'hypersensibilité

L'intimidation est un problème sérieux qu'il faut savoir repérer pour mettre un terme aux comportements agressifs ou injustes. Néanmoins, la prudence reste de mise. Certains parents veulent tellement protéger leurs enfants des intimidateurs de cour d'école qu'ils en viennent à considérer la moindre dispute comme l'expression d'une violence inacceptable. Les milieux de travail ne sont pas épargnés par cette hypersensibilité. Ces quelques balises permettront d'éviter les excès.

- Tous les comportements cruels ne constituent pas de l'intimidation. Si l'un de vos collègues vous traite durement un jour de mauvaise humeur ou que votre enfant revient de l'école en se plaignant d'avoir été taquiné à cause de la couleur de son chandail, n'en concluez pas trop vite qu'il s'agit d'intimidation. Commencez par chercher des éléments de preuve.
- L'intimidation se définit par des comportements répétés visant délibérément à avilir et affaiblir la victime.

Vous croyez être témoin ou victime d'intimidation, mais vous n'en avez pas la certitude? Parlez-en avec une tierce partie objective. Si vous croyez que votre enfant est maltraité par ses camarades de classe, parlez-en avec d'autres parents afin de déterminer si leur enfant a vécu des expériences de ce genre.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d’information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.